



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2017- 28 du 25 avril 2017

**OBJET - FONDS DE CONCOURS 2016 POUR VAL
DES PRES**

Rapporteur : M. FONS

Le 25 avril 2017 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 avril 2017 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 24 (de la délibération n°2017-28 à 2017-29)
25 (de la délibération n°2017-30 à 2017-35)
26 (de la délibération n°2017-36 à 2017-37)

Nombre de pouvoirs : 9 (de la délibération n°2017-28 à 2017-35)
8 (de la délibération n°2017-36 à 2017-37)

M. Sébastien FINE est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Éric PEYTHIEU (à partir de la délibération 2017-30), Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2017-36), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Philippe MICHELON, M. Aldo DOLCI, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- Mme Marie MARCHELLO à M. Yvon AIGUIER (de la délibération n°2017-28 à 2017-35)
- Mme Claude JIMENEZ à Mme Nicole GUERIN
- Mme Catherine MULACH à M. Bruno MONIER
- M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Sébastien FINE
- Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Olivier FONS
- M. Roger GUGLIELMETTI à M. Guy HERMITTE
- Mme Typhaine BERTHET BOUTARIC à M. Romain GRYZKA

Avait demandé à être remplacé et en avait avisé le Président : M. Thierry BOUCHIÉ (suppléant désigné M. Aldo DOLCI)

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

Vu les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 février 2017 de la Commune de Val des Prés,

Considérant la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, en investissement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Finances en date du 5 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 10 avril 2017,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide au titre du Fonds de Concours 2016, du versement à la Commune de **Val des Prés** d'un montant à hauteur de **1 570 €** pour la participation au financement de l'installation d'un terrain de sport, conformément au plan de financement suivant :

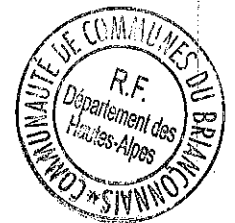
Intitulé de l'opération:		Terrain de sport
Cout de l'opération		42 900 € HT
Subventions	Montant	
Région	15 000.00 €	
Département	6 435.00 €	
Réserve Parlementaire M le Député	3 339.00 €	
Total Subventions	24 774.00 €	57.75%
Fonds de concours CCB sollicité	1 570.00 €	3.66%
Autofinancement de la Commune	16 556.00 €	38.59%

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2017 de la Collectivité,
- Sollicite de la commune de Val des Prés qu'il soit fait état dans tout support de présentation de l'opération décrite ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le 1^{er} vice-président,
Président par intérim,

Guy HERMITTE.



Date affichage : 02 MAI 2017